



# Le R.I.F.A.P

comité inter régional EST

# RIFAP

- Réactions et
- Interventions
- Face à un
- Accident de
- Plongée

# Réactions et Interventions Face à un Accident de plongée

Entériné par le Comité Directeur National du 13/10/02  
Application immédiate

La délivrance de la compétence relève de la  
Commission Technique Nationale

# OBJECTIFS

Acquérir des savoirs , savoir- faire, savoir être

nécessaires à la bonne prise en charge  
d'une victime d'accident de plongée

En attendant les secours

# UNE COMPETENCE

## 7 CAPACITES

- 1: Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée
- 2: Mise en sécurité de l'accidenté
- 3: Récupération des plongeurs

# CAPACITES 1-2-3

Enseignées , attestées , validées par  
un moniteur fédéral 1er degré minimum

# UNE COMPETENCE

## 7 CAPACITES

- 5: Prise en compte des malaises de la victime
- 6: Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime

# CAPACITES 5-6

- Enseignées, attestées, validées par l'un des formateurs
- Un ex formateur de CFPS  
jusqu'au 13-10-05
- Un encadrant N1  
titulaire de l'AFPS et de l'AFCPSAM
- Un moniteur national de secourisme ou moniteur national de premiers secours licencié
- Un médecin fédéral

# UNE COMPETENCE

## 7 CAPACITES

4: coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident

7: Appel aux secours

passation des informations aux urgences et suivi

# Capacités 4-7

Enseignées attestées et validées par l'un des formateurs

Un MF1 minimum

Un ex formateur de CFPS jusqu'au 13-10-2005

Un E1 titulaire de l'AFPS et de L'AFPCPSAM

Un MNS ou MNPS licencié

Un médecin fédéral

# EXIGIBILITE

Niveau de plongée	exigibilité
Plongeur Niveau 1	Facultatif
Plongeur Niveau 2	Facultatif
Plongeur Niveau 3	<b>Obligatoire</b>
Plongeur Niveau 4	<b>Obligatoire</b>
Initiateur	<b>Obligatoire</b>
Moniteur Fédéral 1er Degré	<b>Obligatoire</b>

# CONDITIONS de CANDIDATURE

- Licencié FFESSM
- A partir de 16 ans
- Autorisation parentale pour les mineurs

# EQUIVALENCES

- Les titulaires du CFPS jusqu'au 22-09-2002
- Les titulaires de l'AFPS+AFCPSAM ont par équivalence les capacités 4-5-6-7
- Les médecins et infirmières anesthésistes ont par équivalence les capacités 4-5-6-7

# VALIDATION

- Les acquis peuvent être validés sur une ou plusieurs séances .
- Remise de l'attestation en fin de formation
- Signature des formateurs sur le passeport de plongée

# RECYCLAGE

Il est conseillé aux titulaires de la compétence RIFAP

De maintenir à jour leurs connaissances

au moins tous les 3 ans

Afin de maintenir opérationnel

- Leur savoir faire dans l'utilisation et l'entretien du matériel
- Leur savoir faire dans la pratique des gestes

Afin de pouvoir assurer la sécurité de tous

# ORGANISATION

Club

Départementale

Régionale

Formation essentiellement pratique

- démonstrations
- apprentissage de gestes
- mises en situations d'accidents simulés

Capacités 4-5-6 au moins 8 heures

# AGREEMENT

- Permet au département agréé de délivrer des AFPS et AFCPSAM
- Intérêt pour les ex formateurs cfps
- Possibilité de délivrer un diplôme reconnu par l'état